RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CONTINUOUS VOC MONITORS	
Solicitation No. - N° de l'invitation K8A21-120232/A	**Date** 2013-02-20
Client Reference No. - N° de référence du client K8A21-120232	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$PV-929-62252	
File No. - N° de dossier pv929.K8A21-120232	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à 02:00 PM** **on - le 2013-04-02**	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☐ **Other-Autre:** ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Doug	**Buyer Id - Id de l'acheteur** pv929
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4037 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:** DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT AIR QUALITY RESEARCH 335 RIVER RD ATTN: JEAN-PIERRE CHARLAND OTTAWA Ontario K1A0H3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur** **Telephone No. - N° de téléphone** **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)** **Signature**	**Date**



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Continuous VOC monitors	K8A21	K8A21	2	Each	$	$	See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Environnement Canada, Recherche sur la qualité de l'air désire se procurer (2) deux “système d’analyse et de mesure en continu des COV (C2-C12) dans l’air ambiant au niveau des traces”, conformément aux critères obligatoires énoncés à l’Annexe A.

Le besoin comprend formation et les manuels.

3. Comptes rendus

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels

est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : **Soumission technique (deux [2] copies papier, comprenant de la documentation technique permettant de vérifier le respect des exigences et les données d'essai, s'il y a lieu)**

Section II : **Soumission financière (une [1] copie papier)**

Section III : **Attestations [une (1) copie papier]**

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement.
Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

On demande aux soumissionnaires de présenter un document de soumission incluant les prix et un deuxième document de soumission sans les prix.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

(a) utiliser du papier bond de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
(b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
(c) inclure les attestations dans une section distincte de la soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les éléments qui suivent concernent le besoin, et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission, s'il y a lieu :

1.1.1 Produit(s) offert(s) (à remplir par le soumissionnaire)

Indiquer la marque et le numéro de modèle du produit offert :

Nom du fabricant : ______________________________

Numéro de modèle / de pièce : ______________________________

1.1.2 Lieu de fabrication ou d'expédition (à remplir par le soumissionnaire)

Le soumissionnaire doit préciser l'endroit de fabrication ou d'expédition des biens

Endroit : ____________________ Code postal : ____________

1.1.3 Livraison (à remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison soit demandée pour le 01 Juin 2013, la meilleure date de livraison qui puisse être offerte par le soumissionnaire est le ________.

Il est impératif que la livraison soit réalisée au plus tard le 31 mars 2014.

Installation (à remplir par le soumissionnaire)
L'installation sur place doit être offerte et effectuée par un technicien en entretien et en réparation spécialisé.

Veuillez indiquer vos meilleures dates d'installation possible. L'installation sera effectuée dans les _______________ jours civils suivant la livraison et se fera en ____ jours civils.

Documentation (à remplir par le soumissionnaire)
Les manuels d'utilisation et d'entretien doivent être fournis avec l'équipement.

Les manuels d'utilisation sont disponibles en anglais. __________ Oui.

Les manuels d'entretien sont disponibles en anglais. __________ Oui.

Les manuels d'utilisation sont disponibles en français. __________ Oui.

Les manuels d'entretien sont disponibles en français. __________ Oui.

Formation (à remplir par le soumissionnaire)
De la formation sur place doit être offerte à jusqu'à_________ (_ _) utilisateurs. Le prix doit comprendre tous les coûts liés à la formation sur place.

La formation sur place sera complétée dans les _________ jours civils suivant l'installation.
Veuillez fournir les détails sur la formation qui sera donnée : durée, portée, etc.

____

____

____

Service (À remplir par le soumissionnaire)
L'acquisition de l'appareil doit comprendre le soutien technique régional, le soutien technique au téléphone, ainsi que le soutien par Internet et par Info-fax.
Le soumissionnaire doit être en mesure de répondre aux demandes en moins de 24 heures.
Les éléments suivants doivent également accompagner la soumission :

a) Emplacement des centres de services (services et réparations après-vente). Énumérer les centres de service le plus près de la destination.

____

____

____

b) Emplacement des pièces de rechange pour les matières consommables et les principaux composants.

____

____

____

c) Délai de réponse pour les demandes de services et les procédures d'acheminement (c.-à-d. nombre de jours écoulés avant que le problème non résolu soit transmis à une personne compétente, et provenance).

____

____

____

e) Fréquence des travaux d’entretien courant effectués par un technicien en entretien qualifié au cours de la période de garantie, s’il y a lieu et si de tels travaux sont compris dans le prix.

____

____

1.1.4 Personnes-ressources

Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements relatifs à la partie 6, Clauses du contrat subséquent, article 5.3, Représentants de l'entrepreneur.

1.2 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d’évaluation

(a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
(b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Toutes les propositions présentées doivent être complètes, en plus de renfermer tous les renseignements demandés dans la demande de soumissions, pour qu'elles puissent être évaluées en totalité. Si les exigences ne sont pas abordées dans la proposition du soumissionnaire, celle-ci sera jugée incomplète

ou irrecevable, et elle sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir tous les renseignements nécessaires afin que sa soumission puisse être évaluée de façon complète et juste.

2. Facteurs pris en compte pendant l'évaluation

1. **BASE DE TARIFICATION (OBLIGATOIRE) :** Les prix doivent être fermes.

2. **PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS (OBLIGATOIRE) :** Les offres doivent pouvoir être acceptées pendant une période d'au moins quatre-vingt-dix (60) jours à compter de la date de clôture de la demande de proposition.

3. **CAPACITÉ DE RESPECTER LES EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :**

   a) Pour les articles définis dans les spécifications :

   Le soumissionnaire DOIT, dans sa proposition, faire référence par renvoi aux critères techniques obligatoires contenus dans le présent document en indiquant clairement les cas où la soumission n'est PAS conforme aux spécifications. Si aucune exception n'est mentionnée par rapport aux spécifications, le Canada présumera de la conformité totale du soumissionnaire dans son évaluation de la soumission et dans l'attribution subséquente de tout contrat.

   b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

   La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions. Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier que la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

4. **RESPECT DES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS (OBLIGATOIRE)**

5. **À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CANADIENS SEULEMENT :** Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir le présent document. (OBLIGATOIRE s'il y a lieu)

3. Méthode de sélection

1. Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas, y compris les options, sera recommandée pour l'attribution du contrat.

2. Le prix évalué le plus bas sera établi en fonction des critères suivants :

a) les prix seront évalués en dollars canadiens et ils comprendront toutes les taxes d’accise et les droits d’entrée au Canada applicables; la TPS ou la TVH ne sera toutefois pas prise en compte dans ces prix. À des fins d'évaluation, les prix en devises étrangères seront convertis en dollars canadiens, à un taux de change approprié, à savoir le taux déterminé par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

b) les prix seront évalués rendu droits acquittés à destination sauf indication contraire.

3. Les demandes de protection contre la fluctuation du taux de change et de paiements partiels ne seront pas prises en considération.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Attestations exigées avec la soumission

Pour qu'un contrat lui soit attribué, le soumissionnaire qui dépose une soumission recevable en regard des exigences techniques et financières doit respecter les conditions suivantes :

Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.

Nom de famille ____________________ Prénom (s) ____________________

Nom de famille ____________________ Prénom (s) ____________________

Nom de famille ____________________ Prénom (s) ____________________

Nom de famille ____________________ Prénom (s) ____________________

Nom de famille ____________________ Prénom (s) ____________________

Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – attestation

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi plus de 25 000 $ et moins de 200 000 $

Les organisations qui sont assujetties au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF) mais qui ont été déclarées par Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDCC) non admissibles à recevoir des marchés publics de biens et de services au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État* (*RME*) pour les appels d'offres (25 000 $ actuellement, incluant toutes les taxes applicables), soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'elles se sont retirées volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif ont été prévenues par RHDCC qu'elles ont ainsi perdu le droit de recevoir un marché public au-delà de ce seuil. Par conséquent, leur numéro d'attestation a été annulé et leur nom a été inscrit sur la liste des entrepreneurs non admissibles de RHDCC. Les soumissions de ces organisations seront jugées irrecevables.

Le soumissionnaire atteste qu'il n'a pas été déclaré « non admissible » à recevoir des marchés publics au-delà du seuil prévu par le *RME* pour les appels d'offres (25 000 $ actuellement, incluant toutes les taxes applicables), parce que RHDCC a constaté sa non-conformité ou parce qu'il s'est retiré volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de son effectif.

Le soumissionnaire reconnaît que le Ministre se fondera sur cette attestation pour attribuer le marché. Si une vérification par le ministre révèle une fausse déclaration de la part du soumissionnaire, le Ministre aura le droit de considérer que tout contrat découlant de la présente soumission est en défaut et pourra le résilier conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Signature du représentant autorisé : ______________________________. Date : _______________

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – 200 000 $ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF), certains fournisseurs soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 $ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le soumissionnaire est assujetti au PCF, il devra fournir des preuves de son engagement à cet égard avant qu'on lui attribue un contrat.

Les entrepreneurs déclarés « non admissibles » par le Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) ont perdu le droit de recevoir un marché public au-delà du seuil prévu par le *Règlement sur les marchés de l'État* pour les appels d'offres (25 000 $ actuellement, incluant toutes les taxes applicables), soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif. Toute proposition déposée par un entrepreneur non admissible sera rejetée.

2. Le soumissionnaire atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire

(a) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein au Canada;

(b) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*;

(c) ( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein ou à temps partiel au Canada, mais il n'a pas obtenu auparavant un numéro d'attestation de RHDCC (n'ayant pas soumissionné des marchés de 200 000 $ ou plus); dans ce cas, un certificat d'engagement dûment signé est joint à la présente);

d) ( ) est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _______ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré « non admissible » par RHDCC).

3. Si les exceptions énumérées ci-dessus en 2 (a) ou (b) ne concernent pas le soumissionnaire, les exigences du PCF s'appliquent et, à ce titre, le soumissionnaire doit présenter une attestation d'engagement, formulaire de RHDCC LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, DÛMENT SIGNÉ, ou communiquer son numéro d'attestation valide confirmant qu'il se conforme au PCF.

4. Le soumissionnaire reconnaît que le Ministre se fondera sur cette attestation pour attribuer le marché. Si une vérification par le ministre révèle une fausse déclaration de la part du soumissionnaire, le Ministre aura le droit de considérer que tout contrat découlant de la présente soumission est en défaut et pourra le résilier conformément aux dispositions du contrat en la matière.

5. Dans tous les cas, le soumissionnaire est tenu de produire, sur demande avant l'attribution du contrat, une preuve ou des renseignements à l'appui si cette preuve n'est pas comprise dans sa proposition.

Signature d'un représentant autorisé : ___________________.Date : ________________

NOTA : Des renseignements sur le PCF, ainsi que le formulaire d'attestation d'engagement (LAB 1168), sont offerts sur le site Web de RHDCC :

http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/topiques/wzp-gxr.shtml et
http://www100.hrdc.gc.ca/lablswenm1f.shtml, respectivement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité liée au présent besoin.

2. Besoin

Environnement Canada, Recherche sur la qualité de l'air désire se procurer (2) deux “système d’analyse et de mesure en continu des COV (C2-C12) dans l’air ambiant au niveau des traces”, conformément aux critères obligatoires énoncés à l’Annexe A.

Le besoin comprend formation et les manuels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19) Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

Le contrat sera en vigueur jusqu'à ce que toutes les garanties ou les dispositions optionnelles de cette convention soient expirées.

4.1 Date de livraison

La livraison doit être réalisée au plus tard le *(à préciser au moment de l'attribution du contrat)*.

4.1.2 Expédition

4.1.2. Expédition – livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

   rendu droits acquittés (DDP) Ottawa Ontario selon les Incoterms 2000.

2. L'entrepreneur devra assumer l'ensemble des frais de livraison et d'administration, les coûts et les risques liés au transport et au dédouanement, y compris le paiement des droits de douanes et des taxes.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Doug Martin, spécialiste en approvisionnement (Division PV)
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier (44) 6A2, Place du Portage Phase III
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-4037
Télécopieur : 819-956-3814
Courriel : **doug.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca**

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir uniquement au moment de l'attribution du contrat)
Le responsable technique pour ce contrat est:

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur
Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)
Voici les coordonnées des représentants de l'entrepreneur pour ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : ____ Numéro de téléphone : __________________

Numéro de télécopieur : ___________________ Adresse de courriel :___________________________

Suivi de la livraison

Nom : ____ Numéro de téléphone : __________________

Numéro de télécopieur : ___________________ Adresse de courriel :___________________________

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

1. À la condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un prix ferme de **XX,XX $** (à préciser lors de l'attribution du contrat), taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement aux dessins, ou de toute modification ou interprétation des spécifications ne sera autorisée ou versée à l'entrepreneur, à moins que ces changements aux dessins, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

(a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;

(b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;

(c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7. Instructions relatives à la facturation

Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée à **l'article 10 de la clause 2010A (2011-11-19) Conditions générales – biens ou services (complexité moyenne).**

L'original est envoyé au **destinataire** et une copie est envoyée à **l'autorité contractante**.

Nom : Doug Martin
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux et de la gestion de l'approvisionnement
Téléphone : 819-956-4037
Télécopieur : 819-956-3814
Courriel : doug.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

La personne-ressource pour la facturation pour ce contrat est : *(à préciser au moment de l'attribution du contrat).*

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Clauses du guide des CCUA

A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
A9131C	Programme des marchandises contrôlées	2008-12-12
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C0100C	Vérification discrétionnaire des comptes – biens et(ou) services commerciaux	2007-05-25

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

(a) les articles de la convention;
(b) la clause 2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens ou services (complexité moyenne);
(c) l’Annexe “A” Spécifications obligatoires;
(d) la soumission de l'entrepreneur en date du___________ , précisée le_______« ***ou*** » modifiée le_________

Annexe "A" Spécifications obligatoires

Spécifications obligatoires à l'égard du "système d'analyse et de mesure en continu des COV (C2-C12) dans l'air ambiant au niveau des traces" :

Le soumissionnaire doit remplir l'énoncé de conformité suivant.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il se conforme à chaque article. Le défaut de respecter les spécifications obligatoires du système entraînera le rejet de la soumission, qui sera jugée non recevable.

La proposition du soumissionnaire doit comprendre une liste de tous les éléments nécessaires pour répondre aux spécifications obligatoires.

Les soumissionnaires doivent s'assurer de fournir, à la clôture des soumissions, la documentation et les notices techniques adéquates démontrant la conformité à tous les critères techniques obligatoires.

Exigences et spécification

1.0 Exigences:

Les exigences pour cette demande de proposition comprend des instruments d'analyse et de mesure pour la surveillance en continue de composés organiques volatils (COV) dans l'air ambiant à des niveaux de traces dans la gamme de C2 à C12 à l'aide d'un détecteur à ionisation par flamme (FID).

The système de surveillance des COV comprend deux analyseurs / chromatographes en phase gazeuses (GC) pour couvrir la gamme C2 à C12, un générateur d'hydrogène pour approvisionner en hydrogène les détecteurs à ionisation par flamme, un étalonneur par dilution, et un générateur d'air zéro.

Pour satisfaire aux exigences du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) le système doit satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

M1.0 Le système de surveillance doit fonctionner, être entièrement synchronisé entre ces composantes, complète et disponible sur le marché à la clôture des soumissions et satisfaire à toutes les exigences obligatoires fonctionnels et de performance détaillées ici.

M1.1 Les composantes du système doivent être approuvées CSA, ETL ou UL.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M1.2 Tous les raccords et les tubes doivent être de tailles impériales (c'est à dire non métrique).
Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M1.3 Garantie de 1 an à compter de la date des tests d'acceptation et comprend les pièces, le travail et l'expédition.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M1.4 FOB Ottawa, Ontario.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M2 Les deux chromatographes en phase gazeuse (GC) du système de mesure des COV doit livrer, permettre et soutenir ce qui suit:

M2.1 Entièrement automatique pour la mesure en continu des composés organiques volatils (précurseurs de l'ozone) de la gamme C2 à C12. Au minimum, les composés mesurés doivent inclure la liste cibles 'PAMS' de COV tel que spécifié par l'US EPA.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.2 Limite de détection minimum inférieure à 10 ppt pour le benzène avec un cycle de 60-minute et 500sccm de volume d'échantillon. (à noter que LDM = 3 x RMS bruit de référence).

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.3 Limite de détection minimum inférieure à 10 ppt pour le n-butane avec un cycle de 60 minutes et 500sccm de volume d'échantillon.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.4 Détecteurs à ionisation de flamme (FID) sur les deux GC.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.5 Allumage automatique de la flamme FID et la surveillance de la flamme pendant le fonctionnement.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.6 L'hydrogène doit être utilisé comme gaz porteur.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.7 Dérive du détecteur inférieur à 5% sur 3 mois.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.8 Commande des débits (volume de l'échantillon et de l'hydrogène) par régulateurs de débit massique.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.9 Enlèvement de l'eau de l'échantillon utilisant une colonne de 'stripping'.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.10 Une pompe de prélèvement d'air et un régulateur de débit placé en aval de l'étage d'enrichissement.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.11 Débit d'échantillonnage réglable de 10 à 50 sccm.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.12 Volume d'échantillonnage sélectionnable de 100 à 999 sccm.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.13 Temps d'échantillonnage sélectionnable de 1 à 99 minutes.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.14 Logiciel intégré piloté par menu pour le contrôle des processus internes et de configuration en utilisant l'écran tactile et / ou clavier. Le logiciel permet à l'utilisateur d'éditer et de télécharger des méthodes d'analyse, l'affichage de l'état du système et les chromatogrammes sur l'écran, l'acquisition des données et des possibilités d'auto diagnostique avec la collecte des événements, d'avertissement et d'erreur.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.15 Capacités de configuration à distance, le contrôle et l'exploitation à l'aide de tout type d'applications d'ordinateur de bureau à distance.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.16 Conforme aux approbations européennes de la mesure du benzène.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.17 Alimentation de 120V/60Hz.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M2.18 Manuel d'instructions et manuel du logiciel de l'interface utilisateur et la documentation technique à des fins de service.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M3 Le générateur d'hydrogène de haute pureté du système de mesure des COV doit livrer, permettre et soutenir ce qui suit:

M3.1 Fournir de l'hydrogène à une pureté supérieure à 99,999%.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M3.2 Utilise la technologie d'alimentation en eau déminéralisée 'PEM' (Proton Exchange Membrane).

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M3.3 Remplissage automatique du réservoir d'eau interne en utilisant l'alimentation externe de l'eau dé ionisée.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M3.4 Logiciel intégré piloté par menu pour la configuration et le fonctionnement en utilisant l'écran tactile et / ou clavier. Visionnement de l'état de l'appareil, le débit, le mode de fonctionnement et la pression de sortie sur l'écran intégré d'affichage.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M3.5 Facteur de fonctionnement 100% (24/7/365).

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M3.6 Manuel d'instructions et manuel du logiciel de l'interface utilisateur et la documentation technique à des fins de service.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M3.7 Alimentation de 120V/60Hz.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M4 Le système d'étalonnage par dilution des gaz du système de mesure des COV doit livrer, permettre et soutenir ce qui suit:

M4.1 Air zéro fourni par générateur d'air zéro pour l'alimentation de la flamme du FID, le système d'étalonnage et d'analyse de l'air zéro.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M4.2 Un régulateur de débit massique d'air zéro avec une plage de fonctionnement de 100-5000sccm avec une précision de moins de 1% de la lecture.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M4.3 Un régulateur de débit massique de gaz avec une précision de moins de 1% de la lecture.
M4.4 Ratio de dilution de 1 à 2500 minimums.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M4.5 Étalonner pour l'utiliser de l'air comme gaz de dilution zéro.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M4.6 Capacité de réglage manuel, automatique et à distance pour un fonctionnement sans surveillance.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M4.7 Logiciel intégré piloté par menu pour la configuration et le fonctionnement en utilisant l'écran tactile et / ou clavier. Visionnement de l'état de l'appareil, les débits, le mode de fonctionnement sur l'écran intégré.

Page de référence dans la documentation fournie ________________________________.

M4.8 Calcul automatique des débits de dilution et de gaz en fonction des concentrations demandées.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M4.9 Manuel d'instructions et manuel du logiciel de l'interface utilisateur et la documentation technique à des fins de service.

M4.10 Alimentation de 120V/60Hz.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5 Le générateur d'air zéro de haute pureté du système de mesure des COV doit livrer, permettre et soutenir ce qui suit:

M5.1 Air zéro fourni par générateur d'air zéro pour l'alimentation de la flamme du FID, le système d'étalonnage et d'analyse de l'air zéro.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5.1 Débit approprié pour le tout le système de mesure des COV.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5.2 Génération d'air zéro exempt d'hydrocarbures supérieur ou égal à C2 et moins de 0,05 ppm pour les hydrocarbures totaux.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5.3 Air zéro sans poussière (filtre à haute efficacité pour éliminer des particules supérieures à 5 microns).

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5.4 Compresseur qui fournit de l'air comprimé sec pour le générateur de d'air zéro, sans huile ayant un point de rosée inférieur à 20 degrés. C.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5.5 Interface utilisateur qui indique l'état de l'instrument.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5.6 Manuel d'instructions et manuel du logiciel de l'interface utilisateur et la documentation technique à des fins de service.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.

M5.7 Alimentation de 120V/60Hz.

Page de référence dans la documentation fournie _________________________________.